

Bureau du 15 septembre 2003

Décision n° B-2003-1636

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Acquisition des locaux (lots n° 117, 118, 119 et 120) dépendant de l'immeuble en copropriété situé 102, rue Maurice Flandin et appartenant à la SCI du 102, 102 bis, 104, rue Maurice Flandin représentée par son gérant M. Maurice Moreau**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 septembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

De 1992 à 2003, la Communauté urbaine s'est rendue propriétaire, soit par voie de préemption, soit à l'amiable, de divers locaux dépendant du tènement immobilier en copropriété situé 102, 102 bis et 104, rue Maurice Flandin à Lyon 3°, lequel est compris dans la réserve n° 17 au plan d'occupation des sols pour voirie et espaces publics (esplanade du Dauphiné).

Il s'agit des biens dont la désignation suit :

Adresse de l'immeuble	Nature des biens acquis	Tantièmes de copropriété
102, rue Maurice Flandin 102 bis, rue Maurice Flandin 104, rue Maurice Flandin	12 appartements, 12 caves, 1 garage 6 appartements, 6 caves 5 appartements, 5 caves	206/1 000 167/1 000 131/1 000
ensemble immobilier	23 appartements, 23 caves, 1 garage	504/1 000

Dans la continuité des acquisitions à réaliser, la SCI du 102, 102 bis, 104, rue Maurice Flandin, représentée par son gérant, monsieur Maurice Moreau, vient de proposer la cession à la Communauté urbaine des locaux lui appartenant dans le bâtiment édifié 102, rue Maurice Flandin à Lyon 3°. Il s'agit des biens désignés ci-après :

Numéros des lots	Situation, superficie et nature des biens	Tantièmes de copropriété	Situation locative
117 (ex lot 139)	au rez-de-chaussée : garage transformé en logement, couvrant 36 mètres carrés environ et contigu à la conciergerie	8/1 000	occupé par un locataire d'habitation
118-119-120	au rez-de-chaussée : un local commercial d'une superficie de 60 mètres carrés environ à usage de fonds de restaurant	24/1 000	occupé par monsieur Masson, restaurateur

A l'issue des négociations, la SCI du 102, 102 bis, 104, rue Maurice Flandin a accepté de céder à la Communauté urbaine les biens en cause, moyennant le prix de 32 400 € pour le logement du rez-de-chaussée et la somme de 34 500 € pour le local commercial situé également au rez-de-chaussée de l'immeuble, soit pour un montant global de 66 900 € correspondant à l'évaluation du service des domaines.

Il convient de préciser que l'achat des biens dont il s'agit permettrait à la Communauté urbaine de s'assurer progressivement de la maîtrise du tènement immobilier situé 102, 102 bis et 104, rue Maurice Flandin à Lyon 3° ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve l'achat par la Communauté urbaine des locaux appartenant à la SCI du 102, 102 bis, 104, rue Maurice Flandin ou éventuellement à toute société susceptible de lui être substituée, au prix global de 66 900 € précité.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire et destinés à permettre sa régularisation.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0096 le 21 janvier 2003, pour la somme de 7 385 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer en 2003 sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - compte 213 200 - fonction 824, à hauteur de 66 900 € pour l'acquisition et, en 2004, à hauteur de 1 630 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,